

# Rapport d'activité académique :

## Durcissement de l'orientation néolibérale,

Du pacte de responsabilité à la loi Macron en passant par l'ANI, le Gouvernement s'est attaqué brutalement au droit du travail et au financement de la protection sociale et des services publics, alignant son action sur les intérêts du MEDEF et sur les préconisations de la commission européenne. Cette politique, sans autres résultats tangibles que d'augmenter les profits des actionnaires, n'a fait **qu'aggraver la crise et creuser les inégalités, augmenter le rejet du Gouvernement et l'abstention lors des élections intermédiaires, tout en favorisant la montée de l'extrême droite**. Mais le Gouvernement, faisant de la libéralisation et du désengagement de l'État un dogme pour adapter la France à la compétition économique mondiale, a refusé tout débat sur des alternatives économiques et sociales à sa politique, et multiplié les raidissements autoritaires. Lors des conférences sociales, il a ainsi voulu mettre au pas les organisations syndicales qui contestaient sa politique.

**La Fonction publique et ses agents**, comme sous le quinquennat précédent, sont demeurés **des cibles majeures** d'une telle politique, des déclarations du Ministre de l'Économie contre le statut des fonctionnaires, jamais désavouées au plus haut niveau de l'exécutif, aux actes concrets : en dehors des secteurs dits protégés (Éducation nationale, justice, police), suppressions d'emplois, abandon de missions sous couvert de mutualisation des moyens et de réorganisation territoriale de l'État, baisse des dotations de fonctionnement ; pour tous les fonctionnaires, gel du point d'indice jusqu'en 2017, renforcement du néo management public...

Les odieux attentats de janvier 2015 et de novembre 2015 ont donné lieu au dévoiement du besoin légitime de sécurité et de renforcement des moyens de renseignement pour durcir des lois liberticides, faire taire les oppositions contre une politique hautement contestée sur le plan économique et social au nom de l'unité nationale et multiplier les injonctions à l'égard de l'École, sans lui donner les moyens, de mener à bien ses missions.

## Éducation nationale : des choix régressifs, la fuite en avant comme méthode

En effet, bien que l'Éducation nationale ait été désignée comme une priorité par le Gouvernement, suite aux luttes conduites par la profession avec les parents d'élèves durant le précédent quinquennat, l'investissement éducatif s'est avéré cependant sous dimensionné pour répondre aux besoins et à l'objectif de réduction des inégalités, à cause du choix de l'austérité. **Les créations d'emplois sont insuffisantes pour absorber la hausse démographique et améliorer les conditions d'enseignement. La crise de recrutement s'est aggravée, faute de revalorisation de nos métiers et de nos qualifications, provoquant, en particulier, la hausse des postes vacants et l'amplification de la crise du remplacement dans notre académie.** Le décret du 20 août 2014, s'il a conforté la définition de notre métier sur la base d'un service hebdomadaire et dans le respect d'une qualification disciplinaire face à ceux qui voulaient étendre notre durée de travail et nous rendre polyvalents, ne comporte aucune réduction de la durée du service, en dépit de l'alourdissement de notre charge de travail.

Cette insuffisance des moyens s'intègre dans un projet éducatif qui fait du néo management (renvoi au local, mise en concurrence des personnels sous l'égide d'un chef aux pouvoirs renforcés) le mode de pilotage du système éducatif et qui veut rabattre l'ambition éducative sur l'acquisition d'un socle commun rénové dans le cadre de la seule scolarité obligatoire, marquant le renoncement à faire réussir tous les élèves par l'accès à des savoirs formateurs et émancipateurs et l'élévation des qualifications : refus persistant de mettre à plat la réforme Chatel du lycée, réforme du collège qui fragilise les disciplines et fait éclater les cadres nationaux au nom d'une conception dévoyée de l'autonomie, train de circulaires et de décrets (conseil pédagogique, conseil école-collège, missions particulières...) visant à créer des hiérarchies intermédiaires pour multiplier les prescriptions pédagogiques et alourdir notre charge de travail, réforme de l'Éducation prioritaire se traduisant par l'éviction des lycées...

Tout cela imposé sans l'avis de la Profession et contre elle car c'est sa culture professionnelle qui est rendue responsable des dysfonctionnements et des inégalités du système éducatif et lui vaut **le mépris de ne pas être écoutée par la Ministre de l'Éducation nationale**.

## Détermination à agir, difficultés stratégiques

Face à ces attaques contre les acquis sociaux et aux dégâts de la politique d'austérité, **la section académique de Versailles a porté dans les instances la nécessité d'une analyse sans concession de la politique gouvernementale et la responsabilité pour le mouvement syndical de rassembler salariés et retraités dans un front contre l'austérité**. Elle a demandé à ce que la FSU mette à disposition des collègues des **outils de décryptage d'une politique au service des intérêts de la finance et de la rente**, et qu'elle travaille à rendre populaire **d'autres propositions sur le plan économique et social en faveur de la justice sociale, de la croissance et de l'emploi**, avec comme objectif de rechercher l'unité la plus large avec les autres organisations syndicales et les convergences avec les autres secteurs pour construire les actions collectives.

Cependant, la division du mouvement syndical entre syndicalisme d'accompagnement (SGEN-CFDT et UNSA) et syndicalisme de lutte et de transformation sociale, l'incapacité au sein des forces syndicales contestant la politique d'austérité à mettre en œuvre une stratégie commune permettant de construire dans la durée le rapport de force nécessaire en participant aux luttes sectorielles et aux préoccupations directes et concrètes des salariés ont débouché sur des actions qui n'ont jamais eu le caractère de masse nécessaire, actions apparaissant souvent morcelées, non préparées et sans suite, au risque de renforcer le sentiment que, face à ce Gouvernement, les salariés ne peuvent rien gagner.

# Mars 2014 à décembre 2015

## Créer une dynamique pour obtenir la revalorisation

La section académique intervient sans relâche dans les instances pour que la questions des salaires et des carrières soit au cœur des revendications et des actions du SNES et de la FSU. Depuis la grève unitaire à l'initiative de la FSU du 31 janvier 2014 contre le gel du point d'indice et les suppressions d'emploi, le Gouvernement a été contraint d'ouvrir des discussions qui ont débouché sur un protocole d'accord.

La section académique avait fait l'analyse de l'insuffisance des propositions (calendrier provocant renvoyant toute revalorisation effective en 2019 et 2020, insuffisance de celle-ci pour reconnaître à leur juste hauteur nos qualifications...), en dépit de quelques avancées (la hors-classe pour tous, rendez-vous salarial en février 2016). Au terme de débats longs et complexes, elle a pris la décision de porter le mandat de le signer pour engranger ces quelques acquis et se mettre en situation de peser dans les discussions, en appelant à construire le rapport de force par la mobilisation des personnels, afin d'obtenir d'autres avancées et la prise en compte de nos qualifications.

Le protocole d'accord n'a pas été validé mais la pression syndicale a obligé le Gouvernement à ouvrir des négociations, dans lesquelles la SNES et la FSU vont porter l'exigence d'une revalorisation légitime et significative.



*Stage collège du 4 mai 2015 sur la réforme du collège : 208 collègues présents pour s'informer, débattre, se rassembler et agir.*

Rapport d'activité présenté par le secrétariat académique : Michel Vialle, Pascale Boutet, Sophie Vénétitay, Delphine Romagny, Valérie Ruiz-Brouillard, Jean-François Gay, François Martin, Marie Chardonnet, Mathieu Allenet, Mélanie Javaloyès, Maud Ruelle-Personnaz, Antoine Tardy, Marie-Pierre Carlotti, Jacques Jaudeau, Julien Beausier, Christophe Lucas et Annaïg Le Quellec.

## Face à l'offensive multiforme contre le Second degré, le SNES-FSU construit le rapport de force

Tout en affirmant la nécessité, dans ce contexte difficile, de participer à la construction d'une riposte commune, la section académique a milité pour que le SNES et la FSU, dans leur champ de responsabilité propre, impulsent les actions et les mobilisations fortes sur la question de l'avenir du Second degré et de nos métiers, ainsi que sur celle de nos salaires et de nos carrières.

Les militants de la section académique et des sections départementales ont, durant la période, accompagné, soutenu, relayé toutes les luttes locales sur les questions de moyens, contre les dérives managériales et autoritaires des chefs d'établissement (HMIS, AG, audience auprès des DSDEN...)

Ils ont appelé à l'action contre la réforme de l'Éducation prioritaire qui, au terme d'un processus opaque, programmait la sortie de 9 réseaux de l'Éducation prioritaire et l'éviction des lycées (33 dans notre académie) faute de moyens budgétaires à la hauteur et au mépris de l'aggravation des inégalités sociales et territoriales dans notre académie. Soutenant les actions d'établissement et départementales, avec la section académique de Créteil, elle a organisé une journée de grève et de manifestation en Ile de France pour fédérer les luttes locales souvent impulsées par des sections d'établissement SNES. Près de 2500 collègues ont manifesté le mardi 9 novembre 2014 pour exiger une carte à la hauteur des besoins. La section académique a fortement déploré, qu'en dépit des demandes convergentes des sections académiques franciliennes et d'ailleurs, une journée d'action nationale ne soit pas rapidement programmée pour amplifier la dynamique à l'œuvre, la FSU ayant choisi le 17 décembre, date tardive, jour du CTM. Cette mobilisation, relativement forte dans les établissements concernés, a mis en difficulté la Ministre dont les contradictions entre les annonces et les actes étaient flagrantes. Elle a été contrainte de consentir un moratoire d'un an pour les lycées et a annoncé vouloir discuter de critères pour en intégrer certains dans la future carte de l'Éducation prioritaire mais a refusé de réviser le périmètre de la carte de l'Éducation prioritaire, tout en veillant, face à l'ampleur du mouvement, à ce qu'aucun établissement évincé de la carte ne perde de moyens à la rentrée 2015.

Face à la réforme du collège dont la communication ministérielle essayait de brouiller les enjeux derrière l'incantation de grands objectifs qui ne peuvent que faire l'accord du SNES et de la profession (démocratisation, travail en équipe...), la section académique et les sections départementales, en lien avec la section nationale, ont multiplié les réunions, les publications, les stages, les tournées afin de donner les clefs d'une réforme qui fragilise les disciplines, dénature nos métiers et renforce les inégalités. Cette réforme, mise en cohérence avec celle de l'évaluation et de la gouvernance des établissements, veut éclater l'unité du Second degré pour faire des établissements des unités autonomes mis en concurrence. Ce travail de terrain, avec le souci permanent de débattre avec les collègues, a permis d'ancrer en profondeur et dans la durée le refus de la réforme, en dépit du passage en force de la Ministre qui comptait sur la résignation des collègues. Après les journées d'action nationale du 19 mai, du 3 juin, du 17 septembre et du 10 octobre, les réunions de formatage programmées par l'institution ont échoué à faire entrer les collègues dans la réforme. La grève fixée le 26 janvier est décisive contre la réforme du collège et la Ministre ferait bien d'entendre la Profession, au risque de déstabiliser l'ensemble du système éducatif.